



**Embarquement immédiat**  
Du projet de cabinet aux missions de demain



## FAQ DU 79<sup>E</sup> CONGRES DES EXPERTS-COMPTABLES :

### 1. Quels sont les horaires d'ouverture du 79<sup>e</sup> Congrès ?

- Mercredi 9 octobre : 09h00 - 20h00
- Jeudi 10 octobre : 8h00 - 20h00
- Vendredi 11 octobre : 8h00 - 17h00

### 1. Qui peut assister au Congrès des experts-comptables ?

Le congrès est ouvert aux experts-comptables, aux professionnels de la comptabilité ainsi que les collaborateurs de cabinet d'expertise comptable.

Vous devez vérifier au préalable que vous disposez d'un login et mot de passe « Comptexpert » pour vous inscrire au Congrès. Dans le cas contraire, vous devez impérativement créer un compte :

[OEC Authentification Comptexpert \(experts-comptables.org\)](https://www.oec.fr/oeccomptexpert/)

### 2. Comment venir au Congrès ?

#### **Marseille Chanot - Palais des Congrès et des Expositions**

Adresse : Rond point Prado – BP 12 - 13008 Marseille

Numéro de téléphone : 04 91 76 90 60

Situé au cœur de la ville, Marseille Chanot, le Palais des Congrès et des Expositions, bénéficie d'une excellente accessibilité :

- 10 minutes du Vieux Port
- 5 stations de métro directes de la gare TGV Marseille Saint-Charles
- 30 minutes de l'aéroport international Marseille Provence
- 3 heures de Paris en TGV (20 liaisons/jour)
- 1800 places de parking sur site, accès rapide aux axes autoroutiers
- 1 distributeur de billets au cœur de Marseille Chanot
- Offre de restauration à proximité immédiate

#### **Comment venir à Marseille ?**

##### **A. En voiture**

**3 autoroutes reliant l'Espagne, l'Italie et l'Europe du Nord passent par Marseille : A7, A55 et A50**

Liaison directe des autoroutes Littoral A55 et Est A50 par le Tunnel Prado Carénage et le Tunnel Prado Sud avec un accès rapide devant Marseille Chanot.

1800 places de parking dans Marseille Chanot.



**Embarquement immédiat**  
Du projet de cabinet aux missions de demain



**Tarif journée à compter du 30/07/22** : 6,50 € (événements Chanot) ou 7 € (matches ou concerts au stade)

Paiement CB et sans contact uniquement

**Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage**

Tel : 04.91.80.88.80

[www.tunnelprado.com](http://www.tunnelprado.com)

**Le pilote**, le site dédié à l'information en temps réel des conditions de circulation dans les Bouches du Rhône. [www.lepilote.com](http://www.lepilote.com)

### **B. En avion**

Aéroport International de Marseille Provence à 30 minutes de Marseille Chanot.

**Aéroport Marseille Provence**

Tél. 04 42 14 14 14

**Navettes Aéroport / Gare TGV Marseille Saint-Charles**

Une navette express relie l'aéroport Marseille Provence et la gare Marseille St Charles, toutes les 15 minutes

Tarif : 8 €

### **C. Taxis**

[Service de taxis Aéroport / Marseille](#) (environ 50 € le trajet – 60€ de nuit)

Réservez votre voiture par téléphone : 04 42 88 11 44

Téléphone de la station : 04 42 14 24 44

[www.taxis-aeroport.com](http://www.taxis-aeroport.com)

### **D. Par train**

En plein cœur de la ville, la nouvelle Gare Marseille Saint Charles, agrandie et lumineuse, se situe à 5 stations directes de Marseille Chanot.

- Plus de 200 trains quotidiens
- 20 liaisons TGV Paris/Marseille par jour
- Accès direct lignes de métro 1 et 2, bus





**Embarquement immédiat**  
Du projet de cabinet aux missions de demain



## **Gare Saint Charles**

[Voyages SNCF](#)

Informations – Tél : 3635

### **Location de voitures 7j/7 – Gare Saint-Charles**

[Avis](#)

Tél : 0 820 61 16 36

[Hertz](#)

Tél : 04 91 05 51 20

[National Citer](#)

Tél : 04 91 05 90 86

[Europcar](#)

Tél : 04 91 50 12 76

## **E. En bus**

Arrêt Rond-Point du Prado

Bus n° **19-21-22-23-41-44-45-72-83**

Achat au détail :

- 1,70€ le voyage / 2€ ticket pris en dépannage dans le bus
- 10 tickets : 14€

Tarifcation particulière pour les entreprises, les collectivités, les associations, les congressistes ou organisateurs d'évènements – Tél. 04 91 10 54 79 ou [rtm.entreprises@rtm.fr](mailto:rtm.entreprises@rtm.fr)



**Embarquement immédiat**  
Du projet de cabinet aux missions de demain



### **3. Questions concernant les badges**

#### **Quelles informations sont mentionnées sur le code barre de votre badge ?**

Le badge contient les coordonnées renseignées lors de votre inscription et les prestations auxquelles vous avez accès. Il convient de porter le badge en permanence et de le présenter aux contrôles d'accès.

#### **J'ai oublié d'imprimer mon badge avant de partir.**

Lorsque vous vous présentez à l'accueil, vous pourrez imprimer votre badge et récupérer votre support.

#### **Que faire en cas de perte de votre badge ?**

Vous devez vous présenter à l'accueil, au service inscriptions sur place, avec une pièce d'identité pour demander la réimpression de votre badge. Votre précédent badge sera annulé et ne fonctionnera plus.

### **4. Est-ce que je recevrai une attestation de présence ?**

#### **Le congrès délivre-t-il une attestation de présence ?**

Experts-Comptables Services n'étant pas un organisme de formation, c'est une attestation de présence et non de formation qui sera délivrée aux congressistes qui auront suivi des animations (ateliers, conférences, actualités), pour le nombre d'heures correspondant. Ces heures entrent dans l'obligation de formation des professionnels de l'expertise comptable. La participation aux animations dont le format n'excède pas une heure ne donne lieu à aucune attestation.

#### **Qui est concerné par cette attestation ?**

Tous les inscrits au Congrès reçoivent une attestation de présence à l'issue du Congrès. Celle-ci est disponible sur votre espace personnel.

#### **Validation de la journée institutionnelle du stage ?**

Pour valider la participation à un événement institutionnel comme l'exige le programme du stage, l'expert-comptable stagiaire doit avoir comptabilisé un minimum de 7h au titre du suivi d'une conférence plénière et/ou de plusieurs **ateliers profession, solution ou actualité**.

Important : Le suivi d'une émission à distance ou en replay ne peut être pris en compte au titre de la participation à un événement institutionnel dans le cadre du stage, dès lors que seules les participations en présentiel sont validées



### **Quelle est la prise en charge des OPCA ?**

La participation au congrès ne peut être prise en charge par les OPCA, le congrès n'étant pas un organisme de formation.

### **Quand et où télécharger l'attestation de formation 2024 ?**

Il sera possible de télécharger l'attestation de formation dans l'espace personnel à partir du mois de novembre. Un courriel sera envoyé à chaque congressiste pour notifier la date.

### **Comment télécharger l'attestation congrès 2023 ?**

Il n'est pas possible de télécharger l'attestation de formation de l'année précédente.

Vous devez contacter le service des inscriptions par courriel :

- [congrès@cs.experts-comptables.org](mailto:congrès@cs.experts-comptables.org)
- [paltamirano@cs.experts-comptables.org](mailto:paltamirano@cs.experts-comptables.org).

## **5. Questions sur l'inscription et la facturation :**

### **Est-ce nécessaire de m'identifier pour m'inscrire au 79e congrès ?**

Dans le cadre d'un renforcement de la sécurité et de la confidentialité d'accès à vos données personnelles, il vous sera demandé dorénavant de vous connecter avec votre login et mot de passe « Comptexpert » pour accéder à l'inscription.

Cette identification permet également de vous proposer le tarif adapté à votre profil.

Si vous n'êtes pas membre de l'Ordre ou si vous n'avez pas de Comptexpert, il vous sera nécessaire de le créer avant votre inscription.



**Embarquement immédiat**  
Du projet de cabinet aux missions de demain

**79<sup>e</sup> CONGRÈS**  
de l'Ordre des  
experts-comptables  
9 au 11 octobre 2024 - Marseille

### Combien coûte l'inscription au 79e congrès ?

Le droit d'inscription plein tarif est de 422.40€ TTC jusqu'au 15 juillet 2024 minuit, puis de 528€ TTC à partir du 16 juillet 2024.

	Tarif TTC Jusqu'au lundi 15 juillet 2024 minuit	Tarif TTC A compter du 16 juillet 2024
<b>Expert-Comptable</b>	422,40 €	528,00 €
<b>Inscrit à l'Ordre depuis le 01/01/2020 Diplômés du DEC en 2023/2024</b>	211,20 €	264,00 €
<b>Expert-Comptable Stagiaire Mémorialiste</b>	211,20 €	264,00 €
<b>Collaborateur de cabinet d'expertise comptable (délégation de l'EC obligatoire)</b>	211,20 €	264,00 €
<b>Frais de dossier par congressiste</b>	36,00 €	

### Quels sont les frais obligatoires pour l'inscription ?

Il convient de s'acquitter d'un droit d'inscription ainsi que des frais de dossier.

### Puis-je bénéficier du droit d'inscription mémorialiste ?

Oui, si vous avez obtenu votre attestation de fin de stage après 2011.

### Comment mettre en place une délégation ?

Pour bénéficier du tarif spécifique « Collaborateur de Cabinet », il est nécessaire de posséder une délégation de la part d'un expert-comptable. La procédure à suivre pour mettre en place cette délégation est décrite sur le site des inscriptions : [79e Congrès experts comptables - Tarifs et inscription \(experts-comptables.com\)](https://www.experts-comptables.com)

### Comment régler mon inscription ?

Sur Internet, paiement uniquement par carte de crédit.

### Quelles sont les cartes bancaires acceptées ?

Seules les cartes de crédit Visa et Mastercard sont acceptées.

### Comment récupérer la facture de mes prestations pour le Congrès de 2024 ?

vous recevez votre facture par mail.

La facture, est téléchargeable dans l'espace personnel du congressiste.

Vous pouvez y accéder en utilisant votre login et mot de passe « Comptexpert » utilisé lors de votre inscription.



**Embarquement immédiat**  
Du projet de cabinet aux missions de demain



### **Comment récupérer la facture des prestations 2023 ?**

Pour cela, contacter le service des inscriptions :

[congres@experts-comptables.org](mailto:congres@experts-comptables.org)

[paltamirano@experts-comptables.org](mailto:paltamirano@experts-comptables.org)

### **Puis-je venir au congrès accompagné(e) ?**

Oui. Vous devez inscrire votre accompagnant lors de votre inscription.

L'accompagnant n'a pas accès aux conférences ni aux ateliers ni à l'espace partenaires.

Néanmoins, l'accompagnant peut participer :

- à la soirée spectacle offerte sous réserve d'avoir réservé sa place en amont et en fonction du nombre de places disponible ;
- aux programmes des excursions.

## **6. Comment effectuer les réservations de prestations ?**

### **Comment réserver votre hôtel ?**

Pour réserver votre hébergement en toute tranquillité, contactez directement l'agence mandatée pour la gestion de l'hébergement des congressistes.

Le lien de réservation pour le Congrès de 2024 : Congrès de l'Ordre des Experts Comptables ([accommodationbooking.eu](http://accommodationbooking.eu))

**Contacts** : [coechotels@caccommodation.com](mailto:coechotels@caccommodation.com) ou [h.desmazieres@caccommodation.com](mailto:h.desmazieres@caccommodation.com)  
01 70 36 04 40.

### **Je rencontre un problème avec mon hôtel**

Sur place l'agence C'Accommodation assure une permanence pendant le congrès à l'accueil.

### **Réservation des déjeuners**

Vous réservez vos déjeuners pour le mercredi, jeudi et vendredi lors de votre inscription.

Vous pouvez ajouter les déjeuners oubliés en vous connectant sur votre espace personnel en utilisant le login et mot de passe « Comptexpert ». Vous payez en ligne depuis votre espace.

### **Participation à la soirée du mercredi**

Cette soirée spectacle est offerte à tous les congressistes, en fonction du nombre de places disponibles et sous réserve d'avoir réservé préalablement sa place lors de votre inscription.

Vous pouvez venir avec une personne que vous devez obligatoirement mentionner lors de votre inscription.

Vous pouvez ajouter la soirée en vous connectant sur votre espace personnel en utilisant le login et le mot de passe « Comptexpert ».



**Embarquement immédiat**  
Du projet de cabinet aux missions de demain



## **7. Comment accéder à votre espace personnel du Congrès ?**

Votre espace personnel du Congrès est accessible dès que votre inscription sera payée et validée. On y accède à l'aide de votre identifiant comptexpert.

## **8. Quelle est la dateline pour s'inscrire ?**

Nous vous invitons à vous inscrire sur notre site avant le lundi 7 octobre 14h00 afin de garantir votre participation à notre événement.

Cependant, vous aurez également la possibilité de vous inscrire sur place pendant les trois jours de l'événement à l'accueil « Inscriptions sur place ».

## **9. Que comprennent les droits d'inscription pour le congrès présentiel ?**

Les droits d'inscription comprennent :

- Accès à l'espace exposant.
- Accès aux séances plénières, aux grandes conférences, aux ateliers, ...
- Accès aux différentes animations institutionnelles sur l'exposition, aux flashes meeting,
- Accès à l'espace partenaires et aux animations des partenaires
- Accès à la totalité des ateliers en replay à l'issue du Congrès et au téléchargement des supports de présentation sur la plateforme de diffusion Fuzexperts.tv
- Délivrance d'une attestation pour les ateliers profession, solution et actualité suivis pendant le Congrès (seules les séances d'une durée minimum d'1 heure ouvrent droit à l'attestation)
- Délivrance d'une attestation pour les ateliers suivis en replay à l'issue du Congrès sur la plateforme de diffusion Fuzexperts.tv
- Accès à la soirée spectacle, le mercredi 9 septembre 2024

D'autres prestations sont disponibles moyennant un supplément tarifaire que vous pouvez choisir lors de votre inscription (déjeuners, programmes accompagnants, programmes sportifs).





**Embarquement immédiat**  
Du projet de cabinet aux missions de demain



## **10. Que comprennent les droits d'inscription pour le Congrès à distanciel ?**

Les frais d'inscription donnent droit à un accès illimité à notre plateforme dédiée [Fuzexperts.tv](https://fuzexperts.tv).

Veillez noter que votre accès est strictement personnel et non transférable.

Pour assister au congrès en présentiel, veuillez effectuer une demande de changement. Nous tenons à préciser que cette demande ne sera pas assortie de frais supplémentaires.

Le Congressiste pourra suivre une partie du Congrès en se connectant sur la plateforme de diffusion :

- Accès au Canal Direct : séances plénières, grandes conférences,
- Accès au Canal Expert et au Canal Partenaires (Ateliers et Flashs)
- Accès à des émissions spécifiques
- Délivrance d'une attestation pour les ateliers profession, solution et actualité suivis en direct pendant les trois jours du Congrès (seules les séances d'une durée minimum d'1 heure ouvrent droit à l'attestation)
- Accès à l'issue du Congrès à la totalité des replays sur la plateforme de diffusion Fuzexperts.tv
- Téléchargement des supports complets de présentation des ateliers
- Délivrance d'une attestation pour les ateliers suivis en replay à l'issue du Congrès sur la plateforme de diffusion Fuzexperts.tv
- La participation en présentiel permet également de suivre les contenus disponibles sur la plateforme de diffusion Fuzexperts.tv.

Consultez la [page programme Online](#) du site pour en savoir plus

## **11. Je suis congressiste présentiel, ai-je accès à la plateforme Fuzexperts.tv ?**

Oui, la plateforme [Fuzexperts.tv](https://fuzexperts.tv) est mise à la disposition des congressistes sans inscription distincte ou de frais supplémentaire.

## **12. Je souhaite annuler, comment dois-je faire et quelles sont les conditions ?**

AUCUNE demande d'annulation d'inscription ne sera prise en compte quelle qu'en soit la cause et aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de force majeure.

Le Congressiste aura toutefois la possibilité d'annuler les prestations complémentaires réservées en sus de leur inscription, notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, la formule déjeuner, les excursions et la participation aux soirées, avant le **31 août 2024**.

Les annulations de votre inscription doivent être demandées par courriel à [congres@experts-comptables.org](mailto:congres@experts-comptables.org)



**Embarquement immédiat**  
Du projet de cabinet aux missions de demain



### **13. Où puis-je laisser mes affaires personnelles pendant le congrès ? Y a-t-il un vestiaire ?**

Nous souhaitons que nos participants soient le plus à l'aise possible pendant le congrès, c'est pourquoi nous avons mis en place un vestiaire où vous pourrez laisser vos affaires personnelles. Le vestiaire et la bagagerie sont accessibles pendant les horaires d'ouverture du Congrès. Nous vous conseillons de laisser dans la mesure du possible vos affaires à votre hôtel.

### **14. J'ai eu un accident/une perte ou un vol pendant la conférence, que puis-je faire ?**

Veillez noter que ni l'organisateur ni le lieu d'accueil du Congrès ne peuvent être tenus responsables en cas de pertes ou de vols. Cependant, vous pouvez signaler tout incident à l'accueil au service des « Inscriptions sur place ».

### **15. Qu'en est-il des photos, des vidéos et des enregistrements audios ?**

Le congressiste est informé que des captations vidéo et photos seront faites pendant le Congrès sans que le congressiste puisse être identifié, et pourront être diffusées sur les supports de communication de l'Ordre des experts-comptables.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à notre [Politique de confidentialité](#).

### **16. Qu'en est-il de mes données personnelles fournies lors du processus d'enregistrement ?**

Au cours du processus d'inscription, chaque participant peu ou pas donner son consentement explicite au transfert de ses données aux partenaires.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à notre [Politique de confidentialité](#).

### **17. Vous n'avez pas de réponse à vos questions ?**

Si vous n'avez toujours pas obtenu de réponse à vos questions, veuillez contacter l'équipe organisatrice via le courriel suivant : [congres@experts-comptables.org](mailto:congres@experts-comptables.org)